



SNUipp

Fédération Syndicale Unitaire

A Monsieur le Directeur Académique,
Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale

Objet : prime éclair

Monsieur le Directeur Académique,

Le ministère précédent a mis en place les ECLAIR sans concertation. Les enseignants exerçant dans ces écoles perçoivent une prime fixe correspondant à la prime ZEP et une part variable. Le SNUipp-FSU a lancé une campagne pour défendre l'idée d'un partage équitable entre tous les collègues.

L'année dernière, la part variable a pu être répartie de manière équitable. Ce n'est pas le cas dans tous les réseaux.

Le SNUipp-FSU ne peut se satisfaire pas de cette situation.

L'individualisation des rémunérations est une erreur. La réussite des élèves est la responsabilité de tous, fruit du travail de tous. Accorder à certains des primes et pas à d'autres ne peut que fragiliser les équipes enseignantes : cette prime introduit la division, le malaise et la concurrence entre les personnels.

Nous réaffirmons notre désaccord total avec ces mesures de répartition arbitraires.

L'indemnité spécifique (ISS ZEP) que nous percevons du fait de notre engagement professionnel en Education Prioritaire doit être la même pour toutes et tous !

Même emploi, même salaire.

La part variable introduit une rupture d'égalité dans le traitement des fonctionnaires.

Nous dénonçons l'introduction du mérite, notion aléatoire et subjective, dans les rémunérations.

Nous vous demandons donc de procéder au versement équitable de la part variable pour tous.

Le programme ECLAIR doit être abandonné.

La relance de l'éducation prioritaire doit se fonder sur les valeurs de coopération, de solidarité et de service public.

Ensemble, nous nous engageons pour la réussite de nos élèves. Ensemble, nous voulons être reconnus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre attachement au service public d'Education

Noms	Prénoms	Ecoles	Signatures



Les mandats du SNUipp-FSU sur l'Education Prioritaire (adoptés au Congrès National de St Malo 10/14 juin 2013)



Les dispositifs éducation prioritaire ont été mis en place il y a 20 ans avec le but de donner plus à ceux qui ont moins. Ils ont vocation à être provisoire et à permettre au système éducatif d'assurer la réussite de tous les élèves.

L'éducation prioritaire a été malmenée ces dernières années, vidée de son contenu par le manque de moyens en RRS, détournée de son but par la mise en place du dispositif ECLAIR. Le SNUipp-FSU exige l'abandon de ce dispositif qui induit le profilage des postes et la contractualisation. Leur logique est en contradiction avec la politique compensatoire à l'origine de l'éducation prioritaire.

Il faut rompre avec cette logique de contractualisation et mettre à nouveau en avant une politique nationale ambitieuse d'éducation prioritaire tout en assurant le droit commun : remplacement, RASED complet, renforcement des équipes pluri-professionnelles élargies : Assistantes sociales, infirmières scolaires ...

Elle passe par :

- Une politique de la ville volontariste appuyée par une sectorisation pensée pour développer la mixité sociale.
- la révision de la carte de l'éducation prioritaire avec des critères nationaux concertés et transparents, (CSP et résultats scolaires) tenant compte des spécificités du rural et de l'urbain ;
- la réunion sous un label unique de tous les territoires relevant de cette politique. A l'intérieur de ce label, les moyens supplémentaires peuvent être renforcés pour répondre à des difficultés scolaires et sociales plus fortes encore.

Lorsque la question de la sortie du dispositif se posera, tous les indicateurs devront être interrogés. La sortie devra être progressive et concertée avec les personnels.

Les moyens supplémentaires doivent permettre :

- un abaissement significatif des effectifs (20 élèves par classe, 15 en PS et TPS),
- Le développement du travail en équipe
- la réduction significative du temps de présence devant les élèves pour permettre le travail en équipe avec les partenaires
- La généralisation du « plus de maîtres que de classes »,
- la scolarisation des moins de trois ans partout où les parents en font la demande et sa promotion volontariste,
- le retour complet des RASED et de la formation continue pour les équipes.

Renforcement du travail en réseau avec du temps spécifique, le retour des missions de coordination et les coordonnateurs, la possibilité de travailler sur des projets initiés et portés par les équipes, le renforcement des liaisons entre les différents niveaux d'enseignement.

La stabilisation des équipes est un facteur déterminant dans la réussite des élèves. Cela passe par de meilleures conditions de travail, donner la possibilité de se loger plus facilement et la reconnaissance des difficultés du terrain pour améliorer l'attractivité des postes pour avoir des équipes stables et expérimentées aussi bien en termes de formation, d'effectifs par classe, que d'une bonification indiciaire liée à l'ancienneté dans le poste.

Former des formateurs et implanter des écoles d'application de manière transparente en éducation prioritaire, développer la recherche-action et les formations qui permettent d'interroger les pratiques pédagogiques efficaces auprès des publics concernés. Dans ce cadre l'aide aux équipes peut s'appuyer sur une mission de conseiller pédagogique départemental EP répondant à des besoins d'accompagnement et de formation spécifique.

La zone de recrutement des collèges peut comprendre des secteurs très différents en termes d'habitat et de population. Une école devrait pouvoir bénéficier de l'appellation Éducation Prioritaire même si son collège de rattachement n'en relève pas (et inversement).